

Document préparatoire n° VOEU 01

Voeu du groupe des élus Verts pour une fiscalité écologique européenne

Exposé

L'Union européenne peut jouer un rôle de pivot dans la lutte contre le changement climatique. Elle est en effet composée d'États développés, qui partagent la même préoccupation environnementale. Elle dispose également d'institutions communes et de puissants instruments économiques pour faire valoir ses politiques.

Au Conseil européen de printemps 2007, elle s'est dotée d'une Stratégie de croissance soutenable, choix qu'elle a confirmé en décembre 2008 par le paquet climat-énergie. Toutefois, la stratégie communautaire manque encore de cohésion et de crédibilité, alors même que l'urgence climatique se fait de plus en plus pressente. Le Système européen d'échange de quotas d'émissions (Sceq) n'a ainsi pas permis qu'un prix de la tonne de CO₂ suffisant et suffisamment stable soit déterminé.

C'est pourquoi, à l'heure où le Gouvernement français attend un signal fort de l'Europe et où les ministres européens travaillent à l'élaboration de la stratégie énergétique de l'Union pour 2011 à 2020, il est urgent de rénover la fiscalité carbone. Cette réforme du marché de permis d'émission et de la fiscalité carbone contribuerait à l'émergence d'un prix européen du carbone le plus proche possible du consensus scientifique, politique et social. Cela permettrait également de consolider l'avantage dont l'Union dispose en la matière.

La nouvelle taxation écologique européenne pourrait pour une part instaurer un prix plancher du carbone et fiscaliser le Sceq. D'autre part, une taxe européenne sur le carbone ajouté (dont le principe serait semblable à la TVA) permettrait d'instituer un prix uniforme du carbone. Cet impôt européen favoriserait qui plus est le pilotage cohérent de la politique climatique communautaire.

Prélevée sur toutes les consommations en fonction de leur contenu en carbone (à l'exception des biens de première nécessité), cette taxation permettrait d'internaliser le coût carbone réel. En touchant les importations comme les productions intérieures, elle préviendrait par ailleurs les délocalisations hors du marché unique et les mesures de rétorsion commerciale. Enfin, les difficultés de mise en place d'une telle imposition seraient contournées en s'appuyant sur les bilans carbone que les entreprises réalisent.

Cette fiscalité aurait un effet double. D'abord dissuasif puisqu'elle internaliserait les coûts réels des productions. Incitatif, ensuite, car elle favoriserait en comparaison les technologies les plus efficaces d'un point de vue énergétique (des technologies dont le seuil de rentabilité n'est souvent pas encore atteint compte tenu du faible coût actuel des énergies fossiles, un coût qui, d'ailleurs, ne pourra que s'envoler).

Les recettes de cette fiscalité carbone européenne auraient deux destinations. La première serait sociale et redistributive, parce que les ménages les plus pauvres sont structurellement ceux qu'une telle

imposition affecte le plus. La seconde serait de contribuer au financement des transports en commun. Les transports sont en effet un des secteurs les plus émetteurs de carbone. La Confédération européenne des syndicats a d'ailleurs démontré que le développement des transports en communs entraînerait la création nette de 3,5 millions d'emplois en Europe à l'horizon de 2030.

La Communauté urbaine du Grand Toulouse demande au Gouvernement français, au Président de la Commission européenne et au Président du Conseil européen d'œuvrer à la mise en place d'une fiscalité européenne écologique efficace, ambitieuse et juste.